YERRES

Services financiers
Téléphone : 01 69 49 76 22
N/Réf : NL/SB

Décision N° 2000/ 205

Objet : Cession du compte GSM-FTMS n° 30267400 vers le compte GSM-FTMS n°60000371 dans le cadre de la mise en place d'une flotte pour la ville d'YERRES, auprès de France Telecom Mobiles Services.

Le Député - Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment l'article 321,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'YERRES, en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L122-20 du code des communes,

VU la délibération du Conseil Municipale du 28 octobre 1999 autorisant le Maire – Adjoint appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les documents y afférents,

VU l'arrêté n° 2000 / 137 série A du 28 juillet 2000 portant délégation de fonction et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint,

CONSIDERANT que le compte n° 30267400 comprend 6 lignes et considérant que le compte n° 60000371 comprend 24 lignes,

CONSIDERANT que suite aux mesures d'économies entreprises et au rassemblement des lignes et des consommations téléphoniques auprès de la société FTMS, il convient d'effectuer le regroupement comptable des lignes suivantes :

N° GSM : 0680175926
N° GSM : 0685033447
N° GSM : 0685033442
N° GSM : 0680175927
N° GSM : 0670178865
N° GSM : 0672755082 vers le compte N°60000371

162

DECIDE

De signer le contrat d'abonnement ITINERIS FLOTTE N° 21236 relatif à la cession du compte 30267400 vers le compte 60000371 de manière à ce que l'ensemble des abonnements et consommations de la flotte de téléphones mobiles soit enregistré et facturé sur le même compte, N° 60000371.

Fait à YERRES, le 04 août 2000

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 2800

Pour le Député – Maire,
Le Premier Maire – Adjoint délégué,

Nicole LAMOTH.

REÇU LE
09 AOUT 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

163